
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 27 juin 2023 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Marie-Andrée Mauger, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Enrique Machado, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Céline-Audrey Beauregard, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Benoit Gratton, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Annick Duchesne, Directrice du bureau d'arrondissement par intérim
Madame Simona Stoica Stefan, Cheffe de division ressources financières, par intérim
Madame Marlène M Gagnon, Directrice, sports, loisirs culture et développement social
Madame Diane Vallée, Conseillère en planification
Monsieur Daniel Potvin Directeur, développement du territoire et des études techniques
Monsieur Sylvain Thériault, Chef de la division de l'urbanisme
Monsieur Pierre Beaulieu, Chef de division, Travaux publics
Monsieur Stephane Rodrigue, Commandant poste de quartier no 16
Madame Diane Garand, Secrétaire d'arrondissement par intérim

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Communications de la présidente au public

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 03 à 19 h 12.

Présentation thématique par Hydro-Québec

À l'aide d'un document de format *Présentation* qui est projeté sur écran, les représentants de Hydro-Québec font une présentation qui s'étend de 19 h 12 à 19 h 25.

CA23 210151

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 27 juin 2023 tel que rédigé.

10.03

CA23 210152

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023 à 19 h

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2023, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

CA23 210153

Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2022. (1238286002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2022;
2. de décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

10.05 1238286002

Communication des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 28 à 19 h 49.

Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 50 à 21 h 30 en ce qui a trait aux questions du public et de 21 h 30 à 21 h 55 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de 19 personnes posent une question en direct au conseil et 8 questions écrites sont lues.

CA23 210154

Accorder un contrat à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. ayant pour objet l'exécution de travaux de voirie, de signalisation et de feux de circulation de la rue de Verdun entre la rue Godin et le boulevard Henri-Duhamel dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 9 629 448,20 \$, toutes taxes incluses (contrat: 7 452 073,24\$, contingences de 1 117 810,99 \$ et incidences de 1 059 563,97\$ taxes incluses) / Appel d'offres public S23-005 (1 soumissionnaire). (1236277003)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de présenter ce dossier à la *Commission sur l'examen des contrats*, afin :
 - a. d'autoriser une dépense maximale de 9 629 448,20 \$. Cette dépense pourrait être revue à la baisse suite à des négociations avec l'unique soumissionnaire;
 - b. d'accorder à *Environnement Routier NRJ inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de voirie, de signalisation et de feux de circulation de la rue de Verdun entre la rue Godin et le boulevard Henri-Duhamel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 452 073,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (n° de l'appel d'offres: no S23-005);
 - c. d'autoriser une dépense de 1 117 810,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - d. d'autoriser une dépense de 1 059 563,97 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
 - e. de procéder à une évaluation du rendement de la compagnie *Environnement Routier NRJ inc.*
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97.5% par l'agglomération de Montréal et 2,5% par la ville centre.

20.01 1236277003

CA23 210155

Accorder un contrat à l'entreprise Environnement Routier NRJ INC. ayant pour objet l'exécution de travaux de réaménagement géométrique, d'agrandissement de trottoir, de réfection de chaussée, de marquage et d'ajout de signalisation pour la sécurisation de la bande cyclable de la rue Gilberte-Dubé, entre le boulevard Gaétan-Laberge et le parc Alfred-Sauvé, dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 1 984 774,26 \$, toutes taxes incluses (contingences de 158 781,94 \$ et incidences de 238 172,91\$ taxes incluses) / Appel d'offres public S23-011 (1 soumissionnaire). (1236277004)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 984 774,26 \$ (contingences, incidences et taxes incluses);

2. d'accorder à *Environnement Routier NRJ inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux de réaménagement géométrique, d'agrandissement de trottoir, de réfection de chaussée de marquage et d'ajout de signalisation pour la sécurisation de la bande cyclable de la rue Gilberte-Dubé entre le boulevard Gaétan-Laberge et le parc Alfred-Sauvé, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 984 774,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° S23- 011;
3. d'autoriser une dépense de 158 781,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 238 172,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de *Environnement Routier NRJ inc.*;
6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à :
 - 87,1% par le règlement d'emprunt 45000 est de compétence d'agglomération
 - 2,7 % via le règlement d'emprunt 59071 de compétence CORPO (locale)
 - 10,2% par l'agglomération de Montréal via le budget de fonctionnement vélo

pour un montant maximale de 1 984 774,26 \$. Le montant pourrait être revu à la baisse suite à une négociation avec l'unique soumissionnaire.

20.02 1236277004

CA23 210156

Accorder un contrat à Ventilation Manic inc. ayant pour objet le remplacement de deux (2) unités au toit aux Ateliers Municipaux / Dépense totale de 1 137 955,58 \$ taxes incluses (contrat: 989 526,59 \$; contingences: 148 428,99 \$) / Appel d'offres public S23-015 - six (6) soumissionnaires. (1233678002)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 137 955,58 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder un contrat à l'entreprise Ventilation Manic inc., plus bas soumissionnaire conforme, ayant pour objet le remplacement de deux (2) unités au toit aux Ateliers municipaux au prix de sa soumission soit au montant de 989 526,59 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public no S23-015;
3. d'autoriser une dépense de 148 428,99 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Arrondissement.

20.03 1233678002

CA23 210157

Accorder un contrat à Construction GC-Merineau Ltée, ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs et chaussée pour la sécurisation aux abords des écoles Riverview et Notre-Dame-de-la-Paix dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 667 818,73 \$, taxes incluses (contrat : 1 334 254,98 \$, contingences : 133 425,50 \$ et incidences : 200 138,25 \$) Appel d'offres public S23-009 (2 soumissionnaires). (1239127002)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 667 818,73 \$ (contingences, incidences et taxes incluses);
2. d'accorder à Construction GC-Merineau Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs et chaussée pour la sécurisation aux abords des écoles Riverview et Notre-Dame-de-la-Paix dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 334 254,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no S23-009;
3. d'autoriser une dépense de 133 425,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 200 138,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de Construction GC-Merineau Ltée;
6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à :
 - 85 % par le règlement d'emprunt 59071 de compétence CORPO (locale);
 - 2 % par le règlement d'emprunt 23-006 de compétence CORPO (locale);
 - 13 % via le PDI de l'arrondissement de Verdun.

20.04 1239127002

CA23 210158

Accorder un contrat à Besco Construction ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement d'une ruelle verte dans la ruelle située entre les rues Galt et de l'Église sur la rue de Verdun / Dépense totale de 154 759,74 \$ (contrat : 121 147,15 \$, contingences : 24 229,43 \$ et incidences 9 383,16 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S23-002 (6 soumissionnaires). (1239127003)

Il est proposé par le conseiller Enrique Machado

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 154 759,74 \$ (contingences, incidences et taxes incluses);
2. d'accorder à *Besco Construction*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement d'une ruelle verte dans la ruelle située entre les rues Galt et de l'Église sur la rue de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 376,58 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no S23-002;
3. d'autoriser une dépense de 24 229,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 9 383,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

20.05 1239127003

CA23 210159

Accorder un contrat à l'entreprise Excavations Darche inc., ayant pour objet l'exécution de travaux d'alimentation en eau brute du lac Lacoursière dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 619 139,23 \$ (contrat : 595 326,18 \$ et incidences: 23 813,05 \$) toutes taxes comprises. / Appel d'offres public S23-006 - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 619 139,23 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Excavations Darche inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux d'alimentation en eau brute du lac Lacoursière dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 326,18 \$ taxes et contingences comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public no S23-006;
3. d'autoriser une dépense de 77 651,24 \$, taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 23 813,05 \$, taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Excavations Darche inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Verdun.

20.06 1237126001

CA23 210160

Approuver un projet de prolongation de convention par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun met à la disposition de l'Association du hockey mineur de Verdun des installations et des services pour un terme additionnel de 8 mois, à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 30 avril 2024. (1234637007)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver un projet de prolongation de convention par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun met à la disposition de l'*Association du hockey mineur de Verdun* des installations et des services pour un terme additionnel de 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 30 avril 2024.

20.07 1234637007

CA23 210161

Approuver un projet de prolongation de convention par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun met à la disposition du Club de patinage artistique de Verdun des installations et des services, et ce, pour un terme additionnel de 8 mois, à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 30 avril 2024. (1234637008)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver un projet de prolongation de convention par lequel la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun met à la disposition du *Club de patinage artistique de Verdun* des installations et des services, et ce, pour un terme additionnel de 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 30 avril 2024.

20.08 1234637008

CA23 210162

Accorder un contrat à l'entreprise Lanco Aménagement inc., ayant pour objet l'exécution de travaux d'agrandissement du skatepark de Verdun dans le parc Arthur-Therrien - Dépense totale de 1 392 684,70 \$ (contrat : 1 083 162,23 \$, contingences : 108 316,22 \$ et incidences: 201 206,25 \$) toutes taxes comprises. / Appel d'offres public S23-004 - deux (2) soumissionnaires. (1237126002)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 392 684,70 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder à l'entreprise *Lanco Aménagement inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution de travaux d'agrandissement du skatepark de Verdun dans le parc Arthur-Therrien, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 191 478,45 \$ taxes et contingences comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public no S23-004;
3. d'autoriser une dépense de 108 316,22 \$, taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 201 206,25 \$, taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Lanco Aménagement inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70,5% par l'arrondissement de Verdun et 29,5% par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

20.09 1237126002

CA23 210163

Autoriser une dépense maximale de 509 937,12 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs pour la période du 1er novembre 2023 au 15 avril 2026 et, accorder à cette fin un contrat à la firme *Dragon construction limitée* aux prix et aux conditions de sa soumission - Appel d'offres public no 23-19897 (1 soumissionnaire). (1236934002)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser une dépense maximale de 509 937,12 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 15 avril 2026, et d'accorder à cette fin un contrat à la firme *Dragon construction limitée* aux prix et aux conditions de sa soumission - Appel d'offres public no 23-19897.

20.10 1236934002

CA23 210164

Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise FNX-INNOV inc. ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance quantitative et qualitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 884 140,16 \$, toutes taxes comprises (contrat : 803 763,78 \$; contingences : 80 376,38 \$; toutes taxes comprises) / Appel d'offres public S23-019 (2 soumissionnaires). (1239128004)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 884 140,16 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder à la firme *FNX-INNOV inc.*, soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance quantitative et qualitative de divers projets dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 803 763,78 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S23-019;
3. d'autoriser une dépense de 80 376,38 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.11 1239128004

CA23 210165

Résilier le contrat accordé au Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.) dans cadre de l'appel d'offres 21-18767, pour la location d'une autoniveleuse pour la saison 2023-2024. (1232198004)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de résilier le contrat accordé au *Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)* dans cadre de l'appel d'offres 21-18767, pour la location d'une autoniveleuse pour la saison 2023-2024.

20.12 1232198004

CA23 210166

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de mai 2023. (1238287001)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de mai 2023

30.01 1238287001

CA23 210167

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2023. (1238287002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2023.

30.02 1238287002

CA23 210168

Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2023. (1238287003)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2023 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1238287003

CA23 210169

Approuver la modification au solde de la contribution financière 2021 accordée à l'organisme Association du hockey mineur de Verdun, dans le cadre du Programme d'assistance financière (PAF) 2021, et ce, pour un montant de 2 150,69 \$ volet sports de glace. (1239017002)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver la modification au solde de la contribution financière 2021 accordée à l'organisme *Association du hockey mineur de Verdun*, dans le cadre du *Programme d'assistance financière 2021*, et ce, pour un montant de 2 150,69 \$ volet sports de glace.

30.04 1239017002

CA23 210170

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 3 737,90 \$ (non taxable) provenant du programme de soutien financier Ça bouge sur l'île de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de

dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS). (1239017003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 3 737,90 \$ (non taxable) provenant du programme de soutien financier *Ça bouge sur l'île* de l'organisme *Sport et Loisir de l'île de Montréal* (SLIM);
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS).

30.05 1239017003

CA23 210171

Résilier l'offre de services, offerte par l'arrondissement Le Sud-Ouest, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., c. C-11.4) pour le traitement de nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée. (1236934001)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de résilier l'offre de services, offerte par l'arrondissement Le Sud-Ouest, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q., c. C-11.4) pour le traitement de nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée.

30.06 1236934001

CA23 210172

Affecter un montant de 200 000 \$ en provenance des fonds dédiés au stationnement de l'arrondissement de Verdun pour couvrir les coûts de remise en état du stationnement municipal numéro 2, situé le long du boulevard LaSalle, dans l'axe de la 2e Avenue suite à des travaux à proximité. (1239336004)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'affecter un montant de 200 000 \$ en provenance des fonds dédiés au stationnement de l'arrondissement de Verdun pour couvrir les coûts de remise en état du stationnement municipal numéro 2, situé le long du boulevard LaSalle, dans l'axe de la 2^e Avenue suite à des travaux à proximité.

30.07 1239336004

CA23 210173

Adoption, sans changement, du Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné (1700-131). (1232959002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné* » par la conseillère Céline-Audrey Beauregard à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin dernier;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné* » par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la même séance;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné*(1700-131).

40.01 1232959002

CA23 210174

Adoption, sans changement, du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2). (1235291002)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* » lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210137, adopté le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels* (1700-129P1);

Attendu qu'une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

d'adopter, sans changement, le *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P2)*

40.02 1235291002

CA23 210175

Adoption, sans changement, du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P2). (1235999001)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* par la conseillère Céline-Audrey Beauregard à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A* » lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun a, par l'adoption de sa résolution CA23 210143, adopté le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P1)*;

Attendu qu'une assemblée publique (de consultation) a été tenue le jeudi 15 juin 2023.

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

d'adopter, sans changement, le *Second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A (1700-132P2)*.

40.03 1235999001

CA23 210176

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le terrain situé au 494-498, boul. Henri-Duhamel. (1239855003)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1 de la section 1 et la sous-section 1 de la section 4 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) et à l'avis favorable avec recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les plans et les élévations préparés par Isabelle Régimbald, architecte; déposés, puis estampillés et datés du 14 juin 2023 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment sur le terrain situé au 494-498, boul. Henri-Duhamel.

40.04 1239855003

CA23 210177

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la modification de composantes architecturales extérieures sur le bâtiment situé au 700, rue de Gaspé. (1239855004)

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 2 de la section 1 et la sous-section 2 de la section 4 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) et à l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les plans et les élévations préparés par Christian Guimond, ingénieur, et le devis préparé par *Stephenson Engineering*; déposés, puis estampillés et datés du 13 juin 2023 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la modification de composantes architecturales extérieures du bâtiment situé au 700, rue de Gaspé.

40.05 1239855004

CA23 210178

Édicter une ordonnance relative à la réalisation de travaux de pavage sur la partie de la rue Caisse comprise entre la rue de Rushbrooke et le boulevard LaSalle (contrat 500303) en dehors des périodes permises par la réglementation. (1236730006)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance relative à la réalisation de travaux de pavage sur la partie de la rue Caisse comprise entre la rue de Rushbrooke et le boulevard LaSalle (contrat 500303) en dehors des périodes permises par la réglementation.

40.06 1236730006

CA23 210179

Édicter une ordonnance afin de modifier les paramètres d'autorisation d'occupation du domaine public pour la saison 2023 concernant les comptoirs de vente. (1236811008)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance afin de modifier les paramètres d'autorisation d'occupation du domaine public pour la saison 2023 concernant les comptoirs de vente.

40.07 1236811008

CA23 210180

Demande de dérogation mineure faisant référence à la grille des usages et des normes H03-62 afin d'autoriser une marge arrière de 9,11 mètres au lieu de 10 mètres pour le bâtiment situé au 3, rue des Huards. (1237325003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Considérant que la bonne foi du requérant est prouvée puisqu'il souhaite corriger la situation;

Considérant que la dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions ne s'appliquant pas à une dérogation mineure;

Considérant que la situation cause un préjudice sérieux au requérant puisqu'il ne peut se conformer aux dispositions de la grille des usages et des normes et ce, en raison d'une erreur de non-conformité qui n'a pas été soulevée par l'arrondissement lors de l'analyse des plans soumis en 2002 pour la construction du bâtiment résidentiel;

Considérant l'impossibilité de se conformer au *Règlement de zonage* (1700) sans entreprendre des travaux majeurs;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, des propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'entre pas en conflit avec les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que la dérogation mineure est demandée sous un motif autre qu'une raison financière.

d'accorder la demande de dérogation mineure pour régulariser la marge arrière minimale requise, de 9,11 m au lieu de 10 m, sur le terrain formé du lot 2 516 732 du cadastre du Québec.

40.08 1237325003

CA23 210181

Demande de dérogation mineure à l'article 45 du Règlement de lotissement (1751) faisant référence à la grille des usages et normes C02-83 de l'article 8 du Règlement de zonage (1700) afin de permettre la création d'un lot ne respectant pas la superficie minimale prescrite de 225 m² et la profondeur minimale prescrite de 30 m pour le lot situé au 3657-3659, rue Wellington.(1239641003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Considérant que la *Société de transport de Montréal* (STM) souhaite faire l'acquisition d'une parcelle du lot 1 152 900 afin d'agrandir son poste de ventilation mécanique;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle est nécessaire afin de construire un escalier qui permettra au personnel de se rendre de la surface jusqu'au bas du poste de ventilation mécanique;

Considérant qu'il n'est pas requis qu'une 2e issue soit prévue pour l'unité d'habitation située au 3657, rue Wellington, puisque celle-ci satisfait aux critères dictés par le *Code de construction du Québec 2010* (réf. articles 9.9.8.2. b) et 9.9.9.3);

Considérant qu'il n'est pas requis qu'une 2e issue soit prévue pour l'unité commerciale située au 3659, rue Wellington, puisque celle-ci satisfait aux critères dictés par le *Code de construction du Québec 2010* (réf. article 9.9.8.2);

Considérant qu'une servitude de passage existe déjà en faveur du bâtiment situé au 3657-3659, rue Wellington dans l'arrière-cour du 3665, rue Wellington;

Considérant que le fruit du morcellement fera éventuellement l'objet d'une nouvelle opération cadastrale visant à fusionner ce dernier au lot 1 152 892;

d'accorder une dérogation mineure autorisant la création d'un lot ne respectant pas la superficie minimale prescrite de 225 m² et la profondeur minimale prescrite de 30 m à la condition que le futur lot 6 514 808 soit, dans un deuxième temps, fusionné avec le lot 1 152 892, qui appartient déjà à la STM.

40.09 1239641003

CA23 210182

Appui au Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest. (1239336003)

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de donner un appui au *Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest* (RCA13 22002).

40.10 1239336003

CA23 210183

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1234637006)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Marché aux puces	<i>Les Amateurs du baseball mineur de Verdun</i>	parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge	samedi 22 juillet 2023 de 10 h à 16 h en cas d'intempérie reporté au dimanche 23 juillet 2023, de 10 h à 16 h
Marathon BougeBouge de Verdun	<i>BougeBouge</i>	parc Desmarchais, situé au 5200, boulevard LaSalle	dimanche 10 septembre 2023 de 5 h à 16 h

		terrain du Quai 5160-Maison de la culture de Verdun, situé au 5160, boulevard LaSalle	
Collecte de sang de Verdun	Héma-Québec	stationnement du Quai 5160-Maison de la culture de Verdun 4555, rue de Verdun salle du conseil (205)	vendredi, 18 août 2023 de 13 h à 20 h
Défilé de la générosité	Murmurations	penne gazonnée entre l'Auditorium de Verdun, situé au 4110, boulevard LaSalle et la plage urbaine de Verdun ainsi que dans le parc Monseigneur-J.-A.-Richard, situé au 5150, boulevard LaSalle Défilé: départ dans la penne gazonnée sentier sur le bord de l'eau arrivée au parc Monseigneur-J.-A.-Richard parc des Madelinots, situé au 3651, boulevard LaSalle	samedi, 26 août 2023 de 13 h à 15 h en cas d'intempéries reporté au dimanche, 26 août 2023, de 13 h à 15 h
Défilé des insectes	Murmurations	parc Roger-Séguin, situé au 284, 3e Avenue Défilé: départ du parc des Madelinots tout droit sur la rue Wellington à la droite sur la 4e Avenue arrivée au parc Roger-Séguin parc Willibrord, situé au 800, rue Willibrord parc Roger-Séguin, situé au 284, 3e Avenue	samedi, 29 juillet 2023 de 13 h à 14 h en cas d'intempéries reporté au dimanche 30 juillet 2023, de 13 h à 14 h
Défilé du travail	Murmurations	Défilé: départ devant le parc Willibrord à la gauche sur la rue Bannantyne à la gauche sur la 2e Avenue entrée dans la ruelle, entre la 2e et 3e Avenue, entre les rues Bannantyne et de Verdun sortie de la ruelle par la 3e Avenue entrée dans la ruelle, entre la 2e et 3e Avenue, entre les rues de Verdun et Wellington arrivée au parc Roger-Séguin	samedi, 23 septembre 2023 de 14 h à 15 h en cas d'intempéries reporté au dimanche 24 septembre, de 14 h à 15 h
Épluchette des Pouces verts	Société d'horticulture Les Pouces-verts de Verdun	jardin communautaire du parc Woodland, attenant au Centre d'hébergement du Manoir-de-Verdun, situé au 5500, boulevard LaSalle	samedi 19 août 2023 de 11 h à 16 h en cas d'intempérie, reporté au dimanche 20 août 2023, de 11 h à 16 h

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2023) (RCA22 210013);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012).*

CA23 210184

Nomination d'un membre régulier afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Verdun pour une durée de deux ans. (1234422004)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de procéder à la nomination de la citoyenne suivante, à titre de membre régulier afin de siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un mandat de deux ans :

- Mme Manon St-Onge

51.01 1234422004

CA23 210185

Dépôt du rapport 2022 du comité citoyen en mobilité active de l'arrondissement de Verdun. (1236811007)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport 2022 du comité citoyen en mobilité active de l'arrondissement de Verdun.

60.01 1236811007

CA23 210186

Dépôt du rapport 2022 du comité citoyen et du sous-comité citoyen en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun. (1236811009)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport 2022 du comité citoyen et du sous-comité citoyen en accessibilité universelle de l'arrondissement de Verdun.

60.02 1236811009

CA23 210187

Dépôt du rapport 2022 du comité citoyen du Programme particulier d'urbanisme de la partie nord de l'île-des-Soeurs (PPU PN IDS). (1236811011)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport de l'année 2022 du comité citoyen du *Programme particulier d'urbanisme de la partie nord de L'Île-des-Sœurs*.

60.03 1236811011

CA23 210188

Dépôt du bilan de l'année 2022 du Plan de développement stratégique 2022-2025 de l'arrondissement de Verdun (actualisation du plan de développement stratégique 2015-2025)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan de l'année 2022 du *Plan de développement stratégique 2022-2025* de l'arrondissement de Verdun découlant du *Plan de développement stratégique 2015-2025*.

60.04 1236811010

CA23 210189

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 15 juin 2023 sur le Premier Projet de Règlement modifiant le Règlement du zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P1). (1232098003)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 15 juin 2023 sur le *Premier Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage* pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels (1700-129P1).

60.05 1232098003

CA23 210190

Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 16 mai au 12 juin 2023. (1232098002)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 16 mai au 12 juin 2023.

60.06 1232098002

CA23 210191

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 15 juin 2023 sur le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer, à l'article 36.5 les établissements d'hébergement touristique sur le territoire de l'arrondissement de Verdun et d'ajouter la définition de « résidence principale », « résidence de tourisme collaborative » et « résidence de tourisme commerciale » à l'annexe A. (1232098004)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 15 juin 2023 sur le *Premier Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné (1700-132P1).*

60.07 1232098004

CA23 210192

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 15 juin 2023 sur le Projet de Règlement modifiant le Règlement du zonage afin de retirer la perte du droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné (1700-131P). (1232098001)

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du compte rendu de l'assemblée publique tenue le 15 juin 2023 sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin de retirer la perte de droit acquis des enseignes sur boîtiers et de réintégrer l'obligation de démanteler une enseigne et sa structure dans un délai de 90 jours suivant la cessation de l'usage concerné (1700-131P).*

60.08 1232098001

Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 22h 05 à 22 h 10.

70.01

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

Seconde période de questions du public

Aucune question n'est posée.

70.03

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 22 h 11.

70.04

MARIE-ANDRÉE MAUGER
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.